



INSERR
122 rue des Montapins
CS 20015
58028 Nevers cedex
03.86.59.90.59

Formation initiale à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière. 2023

LISTE DES DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS DONNANT ACCÈS À LA FORMATION INITIALE
DES ANIMATEURS CHARGÉS DES STAGES DE SENSIBILISATION A LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DÉFINIS AUX ARTICLES L. 223-6 ET R. 223-5 DU CODE DE LA ROUTE

1-Pour l'animateur expert en sécurité routière: Titres ou diplômes mentionnés à l'article R. 212-3 du code de la route, complétés: – soit du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM) délivré par le ministère chargé de la sécurité routière; – soit du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI) délivré par le ministère chargé de la sécurité routière; – soit du titre à finalité professionnelle intitulé formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (TPFMESR) délivré par l'association nationale pour la formation automobile (ANFA); – soit, pour les personnes titulaires de qualifications acquises dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, des qualifications reconnues équivalentes telles que définies à l'article R. 212-3-1 du code de la route.

2. Pour l'animateur psychologue : Diplômes mentionnés à l'article 1er du décret no 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue.

Et :

Avoir plus de 25 ans

Posséder son permis de conduire

Ne pas être sous le coup d'un permis probatoire

*voir sélection des candidatures

Déroulement de la formation initiale :

La formation initiale obligatoire comporte une formation théorique d'une durée de cinq semaines et une formation pratique en alternance comprenant observation et animation. Cette formation pratique s'effectue en amont de la formation théorique et au cours de l'intersession (2 stages en amont, 2 stages au cours de l'intersession). La rédaction d'un rapport d'intersession permet au stagiaire de s'interroger sur sa posture d'animateur.

Contenu de la formation initiale :

Elle s'organise autour de cinq axes de travail auxquels sont associées des compétences. Il s'agit entre autres de maîtriser des connaissances et des modèles scientifiques, de gérer la communication et la dynamique des groupes, d'être capable d'une réflexion distancée sur sa pratique.

La formation est dispensée sous forme de conférences par des intervenants institutionnels, des experts et des chercheurs. L'équipe pédagogique à l'origine des programmes de stages utilise quant à elle des méthodes actives dont la mise en situation en vue de la professionnalisation.

Il s'agit d'une formation exigeante, au carrefour de nombreuses disciplines comme la pédagogie, la psychologie, la didactique et qui nécessite souvent un changement de posture pour pouvoir accomplir cette mission de service public qui vise le changement de comportement des conducteurs.

Une attestation de stage est délivrée par l'INSERR à l'issue de la formation lorsque les exigences de la formation sont remplies.

La délégation à la sécurité routière (Ministère de l'Intérieur) délivre ensuite une attestation de formation qui permet aux participants de solliciter une autorisation d'animer au Préfet du département de leur lieu de résidence.

Durée totale de la formation initiale : 5 semaines à l'INSERR soit 175 h et 4 stages à réaliser dans un centre délivrant des stages de sensibilisation à la sécurité routière soit 56h

1. **Stages Observation avant l'entrée en formation :** deux stages à réaliser dans un centre qui délivre les stages de sensibilisation à la sécurité routière (2 Attestations de stages à fournir) 1 stage = 2 jours = 14 heures soit 2 stages à observer
2. **Entrée en formation 1ere partie au centre INSERR :** Trois premières semaines consécutives de 35 heures soit 105 heures
3. **Intersession :** une interruption d'environ 4 semaines à l'issue de la première partie de la formation

et durant cette intersession stages de Co animation : deux stages à réaliser dans un centre qui délivre les stages de sensibilisation à la sécurité routière avec les animateurs confirmés pour la mise en pratique d'une séquence pédagogique suivie d'un rapport de stage (2 attestations de stages à fournir et réalisation d'un rapport de stage obligatoire) 1 stage = 2 jours = 14 heures soit 2 stages à co animer.

4. **Retour en formation deuxième partie au centre INSERR et Fin de la formation :** 2 semaines consécutives de 35 heures soit 70 heures

Chaque formation regroupe de manière équilibrée 30 participants :

15 titulaires du BAFCRI ou du BAFM ou du TPFMESR et 15 psychologues inscrits à L'ARS (n° adeli)

Coût de la formation :

Tarif 2023 : Pas encore établi.

Ce montant inclus le cout pédagogique des 175 heures de formation à l'INSERR et les 25 repas du midi
.../...
.../...

Constitution du dossier de candidature pour une formation en 2023 les dates seront connues en octobre 2022 :

A nous retourner :

- CV ; lettre de motivation ; copie du diplôme Bafcri ou Bafm ou TPFMESR ; n° adéli pour les psychologues ; autorisation d'enseigner pour les BAFM ; copie du permis de conduire ; copie de la carte d'identité ; deux photos d'identité récentes.
- Les dossiers de candidature sont à nous retourner par **voie postale uniquement** (en affranchissement simple) à **partir du 1^{er} mai 2022, les inscriptions seront closes au 15 octobre 2022.**
- **Seuls les dossiers complets seront pris en compte**
- **Les personnes dont les dossiers de candidature seront retenus, seront contactées par téléphone au plus tard début novembre 2022 en première instance et recevront ensuite un courrier de confirmation.**

***complément sélection des candidatures :**

En plus des pré requis obligatoires et au regard du nombre de dossiers reçus, une sélection est faite suivant :

Pour les BAFCRI ou BAFM ou TPFMESR : Ancienneté de l'obtention du diplôme

Pour les psychologues : Mélange des profils selon le diplôme et ancienneté de la candidature

En cas de profils similaires, la date de réception du dossier sera prise en compte.

Sur toutes les candidatures :

La priorité sera donnée aux candidatures émanant des départements dépourvus ou pauvres en animateurs.

Contact INSERR :
Marie SAFFRAY Responsable des formations
marie.saffray@inserr.fr tél : 03 86 59 90 56